



Comité de la Saint-Sauveur
Vallauris Golfe-Juan

Comité de la Saint-Sauveur de Vallauris Golfe-Juan

social : Chez Mme Brigitte Gantelet, secrétaire - 48 chemin du Cannel 06220 Vallauris - France

Téléphone : 00 33 (0)6 22 91 42 66 – fax 00 33 (0)9 57 68 54 97

Association Loi 1901 enregistrée Sous-préfecture de Grasse n° 13905 - Siret : 508 064 516 00018 - APE : 9499

TVA intracommunautaire FR65508064516Z

Vide-Greniers - Dimanche 13 septembre 2026

Reporté au dimanche 20 septembre 2026 en cas de pluie

Théâtre de la mer - 06220 Golfe-Juan

Le déballage se fera de 7 h à 9 h maximum. Ouverture au public de 9 h à 17 h.

Le remballage ne pourra avoir lieu qu'à partir de 16 h sans rentrer la voiture,
et de 17 h à 18 h 30 en rentrant les voitures. Il devra être terminé à 18 h 30.

Bulletin d'inscription

Par courrier à Comité St-Sauveur, 48 chemin du Cannel, 06220 Vallauris

Ou déposer à

L'Office de Tourisme, 4 avenue Clemenceau, Vallauris

L'Office de Tourisme, vieux port, Ave des frères Roustan, Golfe-Juan

Nom de l'exposant..... Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Téléphone..... Mail.....

Nombre d'emplacement.....x 25 € = Montant total du règlement€

Pièces à joindre à l'expédition :

☐ Chèque du montant total, libellé à l'ordre de Comité St Sauveur

☐ Chèque de Caution de 10 € pour stand à l'ordre de Comité St Sauveur

☐ Règlement intérieur signé au dos du bulletin

☐ Copie d'une pièce d'identité

☐ Copie d'un justificatif de domicile.

L'exposant accepte sans réserve le règlement et les conditions générales du vide-greniers dont il a pris connaissance.

ADate.....

Mention manuscrite lu et approuvé.....

Signature



Comité de la Saint-Sauveur de Vallauris Golfe-Juan

social : Chez Mme Brigitte Gantelet, secrétaire - 48 chemin du Cannet 06220 Vallauris - France

Téléphone : 00 33 (0)6 22 91 42 66 – fax 00 33 (0)9 57 68 54 97

Association Loi 1901 enregistrée Sous-préfecture de Grasse n° 13905 - Siret : 508 064 516 00018 - APE : 9499

TVA intracommunautaire FR65508064516Z

Comité de la Saint-Sauveur
Vallauris Golfe-Juan

Règlement et Conditions générales du Vide-greniers

Dimanche 13 septembre 2026 au Théâtre de la mer à Golfe-Juan

1 - Le vide-greniers, organisé par le Comité de la Saint-Sauveur de Vallauris Golfe-Juan est ouvert à toute personne majeure qui remplit le bulletin de réservation et s'acquitte du droit de place. Pour l'Exposant, cette activité sera occasionnelle et ne constituera pas un revenu para-commercial.

2 - Ce règlement s'applique aux personnes participant à la manifestation, qui en accepte sans réserve tous les articles.

3 - Une pièce d'identité et un justificatif de domicile seront obligatoirement fournis, par tous les participants au moment de l'inscription. Le règlement se fera uniquement par chèque à l'ordre du Comité de la Saint-sauveur.

4 - L'exposant doit être couvert par une assurance responsabilité civile en cours de validité.

5 - L'Organisateur est pour sa part couvert en responsabilité civile en vertu des textes en vigueur.

6 - L'emplacement attribué au fur et à mesure des arrivées le matin, devra être respecté, sans aucun débordement sur les voies d'accès qui devront être laissées libres à la circulation des véhicules de sécurité et de secours et du public.

7 - La marchandise devra être la seule propriété de l'Exposant. En cas de contrôle, sa responsabilité sera engagée.

8 - Aucune marchandise neuve ne pourra être exposée. Tout articles de contrefaçon, neufs ou d'occasion sont formellement interdits. Le non respect de cet article implique l'exclusion automatique de la manifestation, sans remboursement de la participation.

9 - Il ne sera toléré que pour 1/4 des stands, l'exposition de vêtements et dérivés mis sur portant ou table, sauf en ce qui concerne les vêtements et accessoires de bébé. La vente de produits alimentaires et boissons est interdite aux exposants et réservée à l'Organisateur.

10 - Toute cassette, CD, ouvrage et d'une façon générale toute diffusion de produits ou supports portant sur des activités illicites ou proscrites par les règles relatives aux bonnes mœurs et à la bienséance sont formellement interdits. Toute dérogation, après contrôle et avertissement, entraînera l'exclusion sans aucun remboursement.

11 - Aucun véhicule ne sera admis dans l'enceinte de l'exposition pendant que la manifestation est ouverte au public. Leur présence sera acceptée pendant le déballage et de remballage, dans les horaires prévus à cet effet.

12 - Le déballage se fera de 7 h à 9 h maximum. Ouverture au public de 9 h à 17 h. Le remballage ne pourra avoir lieu qu'à partir de 16 h sans rentrer la voiture, et de 17 h à 18 h 30 en rentrant les voitures. Il devra être terminé à 18 h 30.

13 - Le prix de l'emplacement de 3 m x 4 m soit 12 m² est fixé à 25 €. En cas de mauvais temps la manifestation sera annulée. Si la manifestation est annulée, les chèques seront rendus ou détruits après accord de l'exposants. Si la manifestation a lieu, ils seront conservés et encaissés par l'organisateur après la manifestation.

14 - Si la manifestation a lieu, il n'y aura pas de remboursement possible même en cas d'absence motivée ou pas. L'Organisateur se réserve le droit d'utiliser les places vacantes à partir de 8 h.

15 - La manifestation se faisant sur à une zone extérieure, l'Exposant devra prévoir tapis, bâche, parasols, portant, tables et chaises. Tous les modèles de bouteilles de gaz sont formellement interdits sur les stands.

16 - Une caution propreté de 10 € sera demandée au moment de l'inscription. Les espaces verts devront être respectés. L'emplacement du stand devra être nettoyé par l'exposant après remballage. Aucun carton ou encombrant ne sera déposé en dehors des containers. Si la place du stand est propre et vide, la caution de 10 € sera rendue dans le cas contraire les 10 € seront conservés par l'organisateur. Quand la caution propreté ne sera pas récupérée le jour même, si c'est un chèque, il sera détruit, si ce sont des espèces, elles seront encaissées.

Nom..... Prénom.....

Mention manuscrite lu et approuvé.....

A le Signature l'exposant